

Province II Synode

Proposition de résolution présentée par Yvonne O'Neal

Résolution 2024-1

Soumission d'une résolution à la 81e Convention générale

Mettre fin à la pratique du trafic de main-d'œuvre des jeunes migrants

*Il est résolu* que la Province Atlantique Internationale - la deuxième province de l'Église épiscopale - soumette la résolution suivante à la 81e Convention générale de l'Église épiscopale qui se réunira en 2024 :

*Il est résolu, avec l'accord de la Chambre des \_\_\_\_\_, que cette 81e Convention générale de l'Église épiscopale appelle tous les membres de l'Église à s'informer sur les injustices du trafic de main-d'œuvre, en particulier sur la façon dont il affecte les jeunes migrants ; et qu'il soit également résolu ce qui suit :*

*Il est résolu* que l'Église épiscopale encourage ses diocèses et ses congrégations à s'engager dans des campagnes d'éducation qui sensibilisent à la traite des êtres humains, à ses signes et aux méthodes de prévention.

*Il est résolu* que l'Église épiscopale plaide en faveur de politiques globales et applicables aux niveaux local, étatique et national visant à éradiquer la traite des êtres humains et à protéger les jeunes migrants.

*Il est résolu* que le Bureau des relations gouvernementales communique cette résolution aux organes législatifs appropriés, en les exhortant à prendre des mesures décisives contre l'exploitation des jeunes migrants.

Explication

Cette résolution vise à galvaniser l'Église épiscopale pour qu'elle prenne position contre la grave injustice de la traite des êtres humains, en se concentrant sur la population particulièrement vulnérable des jeunes migrants. L'Église est appelée à défendre la dignité et le caractère sacré de chaque être humain. Le trafic de main-d'œuvre porte atteinte aux libertés et à la dignité inhérente des individus, ce qui est contraire aux enseignements du Christ et aux valeurs de l'Église épiscopale. Les jeunes migrants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation en raison de divers facteurs, notamment l'instabilité économique, l'absence de protection juridique et l'isolement social. Par l'éducation et le plaidoyer, l'Église peut jouer un rôle central dans la sensibilisation et la promotion d'un changement significatif qui s'aligne sur notre engagement en faveur de la justice et de la compassion pour tous.

Voir : <https://www.nytimes.com/2023/02/25/us/unaccompanied-migrant-child-workers-exploitation.html>